

Article 9 : « Je crois à la sainte Église catholique »

Paragraphe 5 La communion des saints

CEC 946-948

2. La communion de l'Église du ciel et de la terre

Ensuite, l'expression de *communio sanctorum* désigne notre union aux saints du ciel : nous traduisons *communio sanctorum* au masculin pluriel, comme ceux qui reçoivent les biens divins. Elle est l'unité interne des croyants, membres du corps du Christ, avec tous les autres. *Nous sommes membres les uns des autres*, écrit saint Paul. Saint François d'Assise, devant qui on regrettait la mort d'un frère comme une séparation définitive, répliqua : *M'est avis qu'il n'y a qu'un seul Royaume de Dieu et que nous sommes tous dedans*. Belle intuition de l'unité de l'Église qui n'est pas seulement de ce monde. Il y a en effet l'Église militante (ceux qui vivent actuellement sur cette terre), l'Église souffrante (les âmes du purgatoire, mortes, mais non encore totalement purifiées) et l'Église triomphante (les saints du ciel, parvenus dans la gloire). Mais c'est une même Église ; nous ne sommes pas séparés les uns des autres. Les fidèles ont eu très tôt conscience de ce fait :

Tu crois la sainte Église catholique. Qu'est-ce que l'Église, sinon l'assemblée de tous les saints ? Les patriarches, les prophètes, les martyrs, tous les autres saints qui ont été, qui sont, qui seront, ne forment qu'une seule Église parce que sanctifiés dans l'unité d'une même foi, marqués par un seul esprit, ils sont devenus un seul corps. Crois donc que dans cette unique Église, tu obtiendras la communion des saints.

La sainteté qui était propre à Dieu nous est transmise. Nous bénéficions de celle des autres, comme des vases communicants. Quel grand mystère ! Finalement, la communion des saints, c'est toute l'Église. C'est un nom de l'Église.

Maintenant, comment bénéficier de ce trésor des saints qu'ils veulent nous donner ? Rue du bac, la Vierge Marie a montré à sainte Catherine Labouré des rayons qui partaient d'elle mais qui étaient plus sombres : il s'agissait des grâces que personne n'ose demander. Or, les saints sont prêts à nous les donner : ils exercent un rôle de médiateurs, sans pour autant prendre la place du Christ, unique médiateur entre Dieu et les hommes, mais qui en a établis d'autres pour mieux diversifier les grâces.

Comment donc, concrètement, vivre de la communion des saints ? Il s'agit d'abord de les fréquenter : dans son testament spirituel, le cardinal Siri, archevêque de Gènes en Italie, mort en 1989, écrivait qu'ils avaient été *ses meilleurs amis sur la terre*. Il convient aussi de les connaître en lisant leur vie, ce qui est très profitable, car tous ont eu des états de vie différents et peuvent nous éclairer dans telle ou telle situation : leur vie est souvent une page d'Évangile réécrite. Enfin, nous pouvons les prier.

La communion des saints inclut aussi la prière pour les défunts et l'accomplissement en leur faveur d'œuvres de charité, afin de continuer à aimer, par-delà la mort, ceux que nous avons connus et qui nous ont aidés à devenir ce que nous sommes, et à leur faire quelque bien en les soulageant.

Dans ce domaine, nous bénéficions des indulgences : elles sont la surabondance des mérites du Christ que l'Église a le pouvoir de redistribuer. Depuis Paul VI, nous pouvons aussi en faire profiter nos défunts. Elles représentent une grande miséricorde de l'Église, pas seulement valable en temps de Jubilé ! Elles sont à notre disposition mais il faut vouloir le faire et elles sont proportionnelles à notre sainteté. L'Église décrit toutes les pratiques indulgenciées dans un *Manuel des indulgences*, régulièrement remis à jour par la Pénitencerie apostolique à Rome.

Pour aller plus loin :

- CONCILE VATICAN II, *Constitution « Lumen Gentium »*, chapitre 7.
- BENOÎT XVI, *Encyclique « Spe Salvi »*.